



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

Madame Martine LEGUILLE-BALLOY  
Députée de la Vendée  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 24 AOUT 2020  
Réf. : 20-012705-D/ BDC-CE / FJ

Madame la Députée,

Vous avez relayé la requête de 24 députés, relative à la situation de l'éducation routière et des écoles de conduite. Les organisations professionnelles de cette filière ont travaillé efficacement aux côtés des services de l'État pour surmonter la crise de la covid-19. Je souhaite d'ailleurs remercier leur esprit de responsabilité démontré tout au long de cette période, qui a permis que l'activité des auto-écoles puisse reprendre dans le respect des mesures sanitaires et de la santé des enseignants de la conduite comme de leurs élèves.

Le travail de concertation avec les organisations professionnelles et syndicales mené par la délégation à la sécurité routière tout au long des derniers mois a eu pour double objectif d'organiser la reprise des examens du permis de conduire dans les meilleures conditions tout en préservant la santé de l'ensemble des parties prenantes.

Il existe actuellement une insuffisance de l'offre de places d'examen et par conséquent des risques d'allongement des délais de passage de l'examen pratique du permis, au moment où la mobilité, notamment pour les jeunes, est une condition essentielle d'accès à l'emploi.

J'ai ainsi demandé à la délégation à la sécurité routière de recenser les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en retraite depuis moins de deux ans.

Par ailleurs, une enveloppe de 20 000 examens supplémentaires est en cours de programmation depuis le mois de juin dernier dans les bureaux d'éducation routière. Parmi ceux-ci, 8 000 ont d'ores et déjà été réservés depuis cette date.

J'ai décidé d'abonder très largement cette enveloppe par une nouvelle dotation de 70 000 examens supplémentaires afin d'éviter l'allongement des délais d'attente des candidats. J'ai également demandé que ces examens supplémentaires puissent être organisés en fin de journée et plus uniquement le samedi.

.../...



Enfin, la réduction de la durée de l'épreuve pratique de l'examen de catégorie B, sera mise en œuvre, de façon temporaire, sans que le temps effectif de conduite fixé à 25 minutes par candidat soit diminué. Une telle mesure permettra d'augmenter le nombre de candidats examinés dans une journée par un inspecteur, sans altérer la qualité de la vérification de l'aptitude à conduire, qui constitue l'un des piliers essentiels de la sécurité routière.

J'ai demandé à la délégation à la sécurité routière de mettre en œuvre sans délai l'ensemble de ces dispositions.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Anna BOERI, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, à l'adresse mail suivante : [anna.boeri@interieur.gouv.fr](mailto:anna.boeri@interieur.gouv.fr) ou au numéro suivant : 07.87.11.02.46.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération très distinguée.

Schachert



Gérald DARMANIN